

La dimension environnementale des inégalités sociales

Catherine Larrère (dir.), *Les Inégalités environnementales*, Paris, Presses universitaires de France (« La Vie des idées »), 2017, 104 p.

Élias Burgel



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/11797>

DOI : [10.4000/etudesrurales.11797](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.11797)

ISSN : 1777-537X

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2017

Pagination : 274-281

ISBN : 978-2-7132-2700-4

Référence électronique

Élias Burgel, « La dimension environnementale des inégalités sociales », *Études rurales* [En ligne], 200 | 2017, mis en ligne le 19 mars 2018, consulté le 16 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/11797> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.11797>

Élias Burgel

Chronique

La dimension environnementale des inégalités sociales

Catherine Larrère (dir.), *Les Inégalités environnementales*,
Paris, Presses universitaires de France (« La Vie des idées »), 2017, 104 p.

Dans les fameuses « danses macabres » de la fin du Moyen Âge, la Grande faucheuse se tourne vers tous les sexes, tous les âges et, surtout, toutes les classes sociales — l'évêque, lui-même, n'étant pas épargné. L'ouvrage devenu classique de l'archéozoologue et médiéviste Frédérique Audoin-Rouzeau [2003] — également connue, sur la scène littéraire, sous le pseudonyme de Fred Vargas — met cependant en avant l'existence de différenciations sociales et même socioprofessionnelles dans la mortalité liée aux épidémies de peste, au point que celle-ci peut, selon sa démonstration, être tenue pour un véritable marqueur social. Semblable remise en cause d'un grand écart entre les représentations sociales des fléaux environnementaux et leur sociologie est précisément au cœur d'un très court ouvrage dirigé par Catherine Larrère, professeure émérite de l'université Paris-I et philosophe reconnue pour ses travaux sur les pensées de l'environnement [1997a, 1997b]. Sobrement intitulé *Les Inégalités environnementales*, ce petit recueil composé de quatre chapitres, publié dans la collection « La Vie des idées » (édition enrichie d'articles de la revue numérique éponyme), propose en effet une mise au point utile et éclairante sur un champ de recherche en plein essor en Amérique du Nord, qui tarde encore, cependant, à se développer en Europe et, plus spécifiquement, en France.

L'ouvrage part ainsi du constat, établi par Catherine Larrère, selon lequel les pensées de l'environnement sont souvent tentées de mettre l'« accent sur les effets égalitaires des dégradations de l'environnement » (p. 5), en postulant que la finitude écologique terrestre engendre mécaniquement une « communauté de destin » (p. 6), nécessitant une prise de conscience universelle (on pense, par exemple, à la question du réchauffement climatique). L'« absence

de sensibilité environnementale des études socio-économiques» posséderait ainsi sa réciproque, à savoir la « faible sensibilité sociale des études écologiques » (p. 6). Aussi le point de départ est-il indissociable d'un contexte épistémologique global en sciences sociales, qui voit les théories sociologiques dépeignant la disparition des groupes sociaux sous les effets conjugués des supposées « individualisation », « moyennisation », « tribalisation », « liquéfaction » ou encore montée en « réflexivité » des sociétés occidentales, thèses généralement dites « post-modernes » en vogue dans les années 1980 et 1990 [Maffesoli 2000 ; Giddens 2004 ; Beck 2008 ; Bauman 2010] et toujours bien prégnantes dans les années 2000 [Ehrenberg 2000 ; Kaufmann 2004 ; de Singly 2005], être de plus en plus critiquées : pour de nombreux chercheurs en sciences sociales, les classes sociales ou groupes sociaux sont « de retour » — une façon de dire qu'ils n'ont jamais disparu [Chauvel 2001 ; Maurin 2015]. Alors que l'audience exceptionnelle des travaux de l'économiste Thomas Piketty [2013] a, sans conteste, catalysé cette remise au goût du jour de la considération des inégalités socio-économiques dans les agendas de recherche et, dans une certaine mesure, dans le débat public, il est sans nul doute extrêmement opportun de vouloir prolonger l'analyse, si ce n'est de la déplacer quelque peu, en mettant l'accent sur l'« entrelacs des inégalités sociales et environnementales » (p. 48). Il s'agit, en particulier, de prendre au sérieux le rôle joué par l'environnement dans ce que le sociologue Olivier Schwartz nomme l'« extension du domaine du désavantage social » [2009].

Ainsi, tout au long du recueil, le propos vise à rappeler fondamentalement que « l'environnement n'est pas une question socialement neutre » (p. 17) et aspire à dépasser le dualisme société/nature, en invitant précisément à placer la focale sur leurs interactions complexes. Dans leur commentaire de l'œuvre du catalan Joan Martinez-Alier (né en 1939), dont ils retracent la trajectoire biographique et intellectuelle, la sociologue Laura Centemeri (CNRS) et le politiste Gildas Renou (Université de Strasbourg) soulignent sa critique féroce et continue de la « séparation fictive et dangereuse entre les systèmes économique, politique et écologique », que l'économiste hétérodoxe et militant conçoit comme une lecture « postmatérialiste » du réel, au service des « logiques intellectuelles de la croissance sans limite » (p. 57). Pour Catherine Larrère, dont le propos se veut moins idéologique et plus épistémologique, l'étude conjointe de l'environnemental et du social doit, tout en s'efforçant de retrouver un certain matérialisme écologique, s'effectuer sans « déterminisme univoque » et considérer les faits sociaux dans leurs « aspects multidimensionnels » (p. 11).

Les différentes contributions permettent, en premier lieu, de réfléchir à la question de la justice sociale en matière environnementale. Cette ambition requiert tout d'abord un éclaircissement du concept d'« inégalité environnementale », qui s'effectue de manière dialogique dans le recueil. Catherine Larrère retient, dans son propos liminaire théorique, la distinction proposée par l'urbaniste Cyria Emelianoff [2007] entre « inégalités environnementales »

et « inégalités écologiques », en excluant les secondes (contributions, différenciées socialement, aux dégradations de l'environnement) du champ de l'analyse. Selon une définition restreinte, les « inégalités environnementales » sont pensées comme des « inégalités d'exposition aux risques environnementaux » (p. 7), qui interviennent à la fois en amont (exposition différentielle au risque, en termes de probabilité objective) et en aval (vulnérabilité et résilience différentielles à ce risque, lorsqu'il advient) des fléaux environnementaux.

Dans un texte plus empirique, qui propose, trois décennies après le rapport Brundtland (1987), un bilan sur l'inscription du prisme environnemental dans les politiques publiques françaises, Éloi Laurent, économiste de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), reprend, de son côté, une typologie ternaire déjà développée ailleurs [Laurent 2015]. Établie selon le « fait générateur de l'inégalité », elle élargit indéniablement la perspective proposée par Catherine Larrère. D'une part, cette typologie présente l'avantage de ne pas réduire les « conditions environnementales d'existence » (type 1) aux risques environnementaux, en s'intéressant également à la question de l'accès aux aménités et aux ressources environnementales. De fait, comme le rappelle judicieusement Cyria Emelianoff (Université du Maine), qui évoque même la dissémination de « *gated communities* écologiques » aux quatre coins du monde, « les inégalités environnementales explosent “par le haut”, et non seulement par le bas » (p. 75). D'autre part, la typologie d'Éloi Laurent s'efforce de prendre en considération le fait que les contenus inégalitaires des politiques environnementales (type 2), comme l'insuffisance démocratique de leurs procédures (type 3), sont eux-mêmes susceptibles de générer des inégalités.

Comme le résume Éloi Laurent, la « justice environnementale » vise alors à « repérer, mesurer et corriger les inégalités environnementales qui se traduisent par des injustices sociales » (p. 35). Le recueil est conduit à effectuer un arbitrage théorique entre les paradigmes de la philosophie politique pour interroger la fabrique du « juste » environnemental, c'est-à-dire la discrimination entre inégalités environnementales jugées socialement acceptables, simples « disparités » (p. 35), et celles socialement inacceptables, et donc injustes. À la « vision libérale de l'égalité » (p. 22) comme « équité » d'un John Rawls [2009], Catherine Larrère préfère l'approche en termes de « capacités » d'Amartya Sen [2012], qui, selon elle, permettrait l'étude de l'« insertion des individus dans un milieu de vie et la façon dont cette insertion affecte leurs opportunités de choix et leurs capacités de réalisation » (p. 24). L'environnement étant un « monde commun » — au sens où Elinor Ostrom [2010] définit un « bien commun » selon le « caractère collectif de [son] utilisation » (p. 27) —, la philosophe considère ainsi que la « justice participative a priorité sur la justice distributive » (p. 26), puisqu'il s'agit de déterminer collectivement les règles de la gouvernance environnementale. Éloi Laurent va dans le même sens, en convoquant lui aussi les travaux d'Amartya Sen, pour défendre l'idée selon laquelle une inégalité environnementale est une injustice sociale lorsque

«le bien-être et les capacités d'une population particulière sont affectés de manière disproportionnée par ses conditions environnementales d'existence» (p. 35). Cyria Emelianoff surenchérit, en évoquant l'impérieuse «reformulation des enjeux de justice en termes de capacitation des populations», soit la capacité de «contrôler son environnement au sens large», à cette condition cependant, ajoute-t-elle, que ce soit dans le «respect et en relation avec les autres espèces et l'ensemble de la nature» (p. 83). Au total, les auteurs retiennent donc une définition relativiste du «juste» environnemental. Rejetant tout universalisme, ils invitent à adopter un point de vue émiqne, basé sur les concepts et les systèmes de pensée propres aux sociétés étudiées, grâce à une attention fine à la singularité des contextes sociaux.

Fort logiquement, un deuxième point abordé transversalement par les contributions du recueil est la question de la fabrique de la valeur sociale de l'environnement, susceptible de régir l'horizon de «bien-être» et les «capacités» d'une population. C'est tout d'abord l'unité de la mesure elle-même qui pose problème. Catherine Larrère insiste ainsi sur le fait que le questionnement environnemental, qui complexifie l'analyse des sociétés, se heurte nécessairement à cette question, puisqu'il évolue «du quantitatif au qualitatif, mais aussi de l'objectif au subjectif» (p. 13), en renvoyant souvent à une «phénoménologie du monde vécu, plus riche en descriptions subjectives qu'en données autorisant les calculs et les comparaisons» (p. 14). Le commentaire de l'œuvre de l'économiste Joan Martinez permet également de souligner la nécessité de «prendre en compte une variété d'indicateurs [...] pour alimenter la base de connaissance sur ce qui fait la valeur» (p. 62). Si l'environnement ne saurait être réductible à une donnée quantifiable, c'est peut-être avant tout, comme le rappelle Éloi Laurent, parce que les «déterminants environnementaux» du social sont «pris dans un écheveau de facteurs causaux, dont il est assurément difficile de mesurer la part respective» (p. 31). Par conséquent, Laura Centemeri et Gildas Renou convoquent la notion de «valuation», empruntée à John Dewey [2011], pour désigner l'«opération par laquelle un acteur social met en relation des données d'expérience avec des manières socialement partagées de définir “ce qui vaut” ou “ce à quoi l'on tient”» (p. 61).

Loin d'être irénique, cette opération sociale de définition de la valeur de l'environnement est éminemment conflictuelle. Le commentaire de l'ouvrage sur l'«écologisme des pauvres» de Joan Martinez [2014] permet ainsi d'aborder les conflits environnementaux ou, selon son expression, «conflits écolodistributifs», qui surviennent lorsqu'une population s'estime lésée en matière de justice environnementale. Évoquant un «environnementalisme populaire», qui naîtrait lors des «lutttes et mobilisations pour la préservation non pas de la nature, mais plutôt de la qualité environnementale des espaces et lieux de vie des personnes et des collectivités humaines» (p. 54), l'économiste catalan considère, selon Laura Centemeri et Gildas Renou, que cette forme de conflictualité opère un «dévoilement [des] asymétries cachées» (p. 60), qui assurent

le bon fonctionnement de l'économie de marché. Sans aller jusqu'à adopter cette posture résolument anticapitaliste, Cyria Emelianoff dépeint les inégalités environnementales comme des « inégalités silencieuses, vécues pour une part dans l'intimité des consciences, pour une autre part sur un mode révélé, comme l'ont été les inégalités de genre jusqu'à une époque récente » (p. 85). Au cœur des conflits environnementaux, se jouerait ainsi un combat pour la « prise en compte, dans l'action économique, d'autres définitions de la valeur » (p. 62).

Selon le cadre théorique de Joan Martinez-Alier, qui n'est pas sans rappeler l'analyse bourdieusienne, le pouvoir est en effet pensé comme la « capacité d'exploiter certaines populations et leurs environnements en leur imposant des décisions » (p. 63), c'est-à-dire le pouvoir d'imposer sa propre vision de la valeur — en l'occurrence, pour le capitalisme, la valeur monétaire du marché. Aussi Joan Martinez-Alier n'hésite-t-il pas à dépeindre les paysans qui se soulèvent contre le capitalisme (notamment en Amérique du Sud) comme la « véritable avant-garde de l'écologisme » (p. 65). Il convient toutefois de saluer l'apport heuristique de Laura Centemeri et Gildas Renou à la compréhension critique de ses travaux. De fait, les deux auteurs soulignent qu'il est fort problématique, malgré la dimension extrêmement stimulante de ses écrits, que Joan Martinez-Alier tende systématiquement à réduire l'enjeu sous-jacent des conflits environnementaux à la question de la subsistance, en négligeant les autres registres de la vie sociale (par exemple, la religion), comme si l'« écologisme des pauvres » ne pouvait naître qu'en cas de remise en cause, par le capitalisme, de la sécurité alimentaire d'une population. Indéniablement, le recours au concept de « valuation », qui n'appartient pas au cadre théorique de l'économiste hétérodoxe, permet de mieux considérer la diversité des registres (du plus matériel au plus symbolique), mais aussi des institutions, susceptibles d'intervenir dans la définition de la valeur de l'environnement — le marché ne déterminant, dans les faits, jamais tout à fait seul la valeur, comme voudrait le laisser penser la plus pure des fictions libérales.

En troisième et dernier lieu, la lecture du recueil nourrit la réflexion sur les liens entre « justice environnementale » et « justice spatiale », en invitant au dialogue les « humanités environnementales » — ou sciences humaines et sociales de l'environnement — avec la géographie, science humaine et sociale de l'espace. D'une manière générale, le projet, tel qu'il est décrit par Catherine Larrère, d'étudier les interactions entre environnement et sociétés n'est pas sans faire penser aux études de géographie sociale portant sur les interactions entre espace et sociétés, qui font de l'espace une « dimension de la société » [Veschambre 2005] et interrogent volontiers la « dimension spatiale des inégalités » sociales [Backouche *et al.* 2011]. Autrement dit, le recueil permet fondamentalement de penser les liens entre « dimension spatiale » et « dimension environnementale » des inégalités sociales. On peut sans doute regretter que l'emploi de cette seconde expression ne soit pas systématisé dans le recueil : nul doute que les humanités environnementales gagneraient à s'inspirer des

théorisations épistémologiques de la géographie sociale¹. L'articulation entre environnement, espace et sociétés n'est pas moins au cœur de la contribution de Cyria Emelianoff, qui se penche sur la « fabrique territoriale des inégalités environnementales ». Comme elle le rappelle, si les « rétroactions écologiques » ont une « portée globale », les inégalités environnementales sont « relatives à des milieux de vie situés » (p. 74), c'est-à-dire différenciés sur un plan socio-spatial. Évoquant une « montée en puissance » des valeurs environnementales dans la « fabrique ordinaire des territoires », la géographe de l'urbain estime que la ségrégation spatiale est d'autant plus souvent basée sur des critères environnementaux que « la qualité environnementale devient un élément central d'attractivité, un argument de vente du côté des promoteurs [immobiliers] et de légitimation de l'action publique du côté des élus » (p. 77), en vertu d'un processus d'« écologisation de l'environnement résidentiel » (p. 79).

Quelques pistes affleurent, dans le recueil, pour penser plus systématiquement la nature des liens entre ces deux dimensions du social, spatial et environnemental. Les contributions montrent que leur fréquente concordance peut conduire à la confusion. L'exemple de l'exposition aux pollutions de l'air, analysé par Éloi Laurent, révèle ainsi que l'inégalité environnementale est souvent *de facto* une « inégalité territoriale » (p. 38), quand ce n'est pas le contraire. Cela conduit d'ailleurs logiquement l'économiste de l'OFCE à plaider pour la création d'une « institution transversale et territorialisée » (p. 46), susceptible de tenir compte du « lien entre inégalités environnementales et inégalités territoriales » (p. 50) dans tous les aspects de la vie sociale, et notamment en matière sanitaire. D'une manière générale, il ressort du bilan d'Éloi Laurent que les politiques publiques françaises sont plus territorialisées que, pour oser un barbarisme, « environnementalisées », si bien que l'environnement ne semble être pris en considération par ces politiques publiques que par défaut, au travers d'un certain nombre de politiques territorialisées. Pour autant, il convient de se garder de tout déterminisme de l'environnemental sur le spatial ou inversement, pour penser des interactions. Comme le soulignent, en définitive, Laura Centemeri et Gildas Renou — qui renvoient, entre autres, à l'épistémologie de la géographie, inspirée de la phénoménologie, d'Augustin Berque [2000] —, c'est sans doute autour de la « prise en compte de l'environnement comme milieu » (p. 69) que se situe le point de convergence entre « dimension spatiale » et « dimension environnementale » des faits sociaux. Sur ce point, les deux auteurs considèrent que le strict matérialisme biophysique de Joan Martinez-Alier est insatisfaisant car il relève d'une « vision dualiste » (p. 69), qui ignore les critiques adressées au « grand partage » entre nature et culture formulées dès le début des années 1990 [Latour 1991]. Assurément, le « milieu », tout autant spatial qu'environnemental, ne saurait être

1. Voir, notamment, les ouvrages de la collection « Géographie sociale » aux Presses universitaires de Rennes.

restreint ni au pôle de la matérialité biophysique, ni à celui du symbolisme culturel, puisqu'il est précisément à la convergence de toutes les dimensions du social, comme en témoigne la pluralité des registres qui interviennent dans la définition de sa valeur.

Pour conclure, tout en saluant un recueil dense et extrêmement stimulant, qui ouvre de nombreuses perspectives de recherche et clarifie de multiples concepts, on regrettera seulement que la pertinence de l'étude des inégalités environnementales dans une démarche historique ne soit pas soulignée, au travers, par exemple, de la contribution d'historien. Aux yeux des auteurs, l'historicité de l'environnement, «réalité évolutive, indissociablement matérielle et culturelle, relative à une époque, un état des savoirs et des techniques, des sensorialités et des représentations», selon la formulation de Cyria Emelianoff (p. 84), ne fait pourtant pas l'ombre d'un doute. Les travaux de Grégory Quenet sur le Versailles de l'époque moderne [2015], qui montrent que l'aménagement et la gestion des ressources environnementales du grand parc pour les plaisirs cynégétiques du Roi-Soleil et de ses successeurs se firent aux dépens des paysans, ou encore ceux d'Elsa Devienne sur les plages de Los Angeles [2016], qui analysent les pensées policières discriminantes qui sous-tendirent les aménagements du littoral de Santa Monica dans les années 1950-1960, avec l'objectif d'attirer les familles des classes moyennes et supérieures (blanches et hétérosexuelles) en écartant les catégories sociales jugées «indésirables», sont deux exemples des promesses de ce domaine pour la recherche historique, comme pour les sciences sociales en général. On lira donc ce recueil comme un manifeste pour en finir avec la «désarticulation profonde et tenace entre les questions sociales et les questions environnementales» (p. 86) ou, comme aime à le dire Augustin Berque, pour «renaturer la culture» tout en «recolturer[ant] la nature», en insistant tout particulièrement sur les processus de domination et de différenciation sociales.

Élias Burgel,

élève au département d'histoire, École normale supérieure, Paris

Bibliographie

AUDOIN-ROUZEAU, Frédérique, 2003,

Les Chemins de la peste.

Le rat, la puce et l'homme. Rennes,

Presses universitaires de Rennes.

BACKOUCHE, Isabelle, et al. (dir.), 2011,

La dimension spatiale des inégalités.

Regards croisés des sciences sociales. Rennes,

Presses universitaires de Rennes.

BAUMAN, Zygmunt, 2010 [1995],

La vie en miettes.

Expériences post-modernes et moralité.

Paris, Hachette.

BECK, Ulrich, 2008 [1986],

La Société du risque.

Sur la voie d'une autre modernité.

Paris, Flammarion.

- BERQUE, Augustin**, 2000, *Écoumène, introduction à l'étude des milieux humains*. Paris, Belin.
- CHAUVEL, Louis**, 2001, « Le retour des classes sociales ? », *Revue de l'OFCE* 79 (4) : 315-359.
- DEVIENNE, Elsa**, 2016, « The Right to the Beach? Urban Renewal, Public Space Policing and the Definition of a Beach Public in Postwar Los Angeles, 1940s-1960s », *Revue française d'études américaines* 148 (3) : 31-51.
- DEWEY, John**, 2011 [1939], *La Formation des valeurs*. Paris, La Découverte.
- EHRENBERG, Alain**, 2000, *La fatigue d'être soi. Dépression et société*. Paris, Odile Jacob.
- EMELIANOFF, Cyria**, 2007, « La problématique des inégalités. Un nouveau paysage conceptuel », *Écologie et politique* 35 (1) : 19-31.
- GIDDENS, Anthony**, 2004 [1990], *Les conséquences de la modernité*. Paris, L'Harmattan.
- KAUFMANN, Jean-Claude**, 2004, *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*. Paris, Armand Colin.
- LARRÈRE, Christine**, 1997a, *Les Philosophies de l'environnement*. Paris, Presses universitaires de France. — 1997b, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*. Paris, Aubier.
- LATOUR, Bruno**, 1991, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. Paris, La Découverte.
- LAURENT, Éloi**, 2015, « La social-écologie : une perspective théorique et empirique », *Revue française des affaires sociales* 1 : 125-143.
- MAFFESOLI, Michel**, 2000 [1988], *Le Temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés postmodernes*. Paris, La Table ronde.
- MARTINEZ-ALIER, Joan**, 2014 [2002], *L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde*. Paris, Les Petits Matins/Institut Veblen.
- MAURIN, Louis**, 2015, « Les Classes sociales sont de retour ! », Observatoire des inégalités, 7 décembre (<http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=2110>).
- OSTROM, Elinor**, 2010 [1990], *La Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources*. Louvain-la-Neuve, De Boeck.
- PIKETTY, Thomas**, 2013, *Le capital au XXI^e siècle*. Paris, Seuil.
- QUENET, Grégory**, 2015, *Versailles, une histoire naturelle*. Paris, La Découverte.
- RAWLS, John**, 2009 [1971], *Théorie de la justice*. Paris, Seuil (« Points »).
- SCHWARTZ, Olivier**, 2009, « Vivons-nous encore dans une société de classe ? Trois remarques sur la société française contemporaine », *La vie des idées* (<www.laviedesidees.fr/Vivons-nous-encore-dans-une.html>).
- SEN, Amartya**, 2012 [2009], *L'idée de justice*. Paris, Flammarion.
- SINGLY, François (de)**, 2005, *L'individualisme est un humanisme*. La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- VESCHAMBRE, Vincent**, 2005, « Penser l'espace comme dimension de la société. Pour une géographie sociale de plain-pied avec les sciences sociales », in R. Séchet et V. Veschambre (dir.), *Penser et faire la géographie sociale*. Rennes, Presses universitaires de Rennes (« Géographie sociale ») : 211-227.